

Véronique Biau

Architecte-Urbaniste de l'Etat, docteur en sociologie, CRH-CRESSAC, Centre de Recherche sur l'Habitat, les Sciences et les Savoirs de l'Architecture et de la Conception, LOUEST, UMR 2410 du CNRS, Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine

LA CONSECRATION DES "GRANDS ARCHITECTES"

La production des espaces architecturaux et urbains français relève de configurations opératoires diverses, caractérisées entre autres par le poids que prennent les unes par rapport aux autres, dans la conception et dans la prise de décision qui engendrent ces espaces, les dimensions politiques, économiques, techniques et esthétiques¹. L'une de ces configurations est celle que l'on a pu qualifier d'"emblématique", et qui a trouvé ses expressions les plus pures dans les Grands Projets du Président² puis dans les grands projets municipaux qui leur ont succédé après la décentralisation du milieu des années 80. Cette logique, qui associe étroitement une image architecturale et un discours symbolique ou éthique, fait intervenir en général des architectes reconnus à l'échelle nationale voire internationale, comme si le prestige de leur signature pouvait valoriser tout à la fois le commanditaire de l'opération, l'opération elle-même, le territoire dans lequel elle s'inscrit, la population habitant ce territoire, etc.³.

La question est alors posée de savoir par quelles voies se construit ce prestige et selon quelles modalités se définit, parmi les architectes, le sous-groupe qui a fait l'objet d'une consécration et que l'on nommera par

commodité "l'élite" ou "les élites" architecturale⁴), bien que ce terme revête des connotations que l'on ne reprend pas toutes à notre compte⁴.

C'est à une approche se détournant volontairement de l'échelle de l'individu, très valorisée pourtant dans ces "projets d'auteurs" et plus généralement d'ailleurs dans le fonctionnement du champ architectural⁵ que nous convions le lecteur. Il ne s'agit pas, même si les données recueillies le permettent aussi, d'établir un "hit-parade" avec indices statistiques à l'appui, de commenter les trajectoires individuelles, de faire éventuellement des pronostics, de confronter ce classement "savant" avec les classements spontanés que peuvent avoir en tête les professionnels d'une part, les non-professionnels d'autre part.

¹ On peut trouver une esquisse de typologie de ces couples caractéristiques de la maîtrise d'ouvrage / caractéristiques des espaces produits dans ASCHER (François), "Maîtrises d'ouvrage et styles architecturaux", *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*. Vol. 4. Paris, Plan Urbanisme, Construction et Architecture, 2000. pp. 137-142.

² Cf. CHASLIN (François). *Les paris de François Mitterrand ; histoire des grands projets architecturaux*. Paris, Gallimard, 1985.

³ BIAU (Véronique). *L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des maires*. Paris, Plan Construction et Architecture, 1992.

⁴ Dans le langage courant, le terme d'"élite" englobe souvent plus ou moins pertinemment les notions de talent, de réussite et de pouvoir. Les travaux sociologiques, qu'ils portent sur la notion en elle-même ou sur telle ou telle élite professionnelle ou sociale, problématisent ces articulations. Voir par exemple PARETO (Vilfredo), *The rise and fall of elites : an application of theoretical sociology*. New Brunswick, Transaction Publishers, 1991 ; ARON (Raymond), "Classe sociale, classe politique, classe dirigeante", *Archives européennes de sociologie* I, 2, 1960. pp. 260-282 ; ELIAS (Norbert), *Mozart, sociologie d'un génie*. Paris, Seuil, 1991, SAINT-MARTIN (Monique) de, *L'espace de la noblesse*. Paris, Métailié, 1993 ou encore HEINICH (Nathalie), *La gloire de Van Gogh ; essai d'anthropologie de l'admiration*. Paris, éditions de Minuit, 1991.

⁵ Nous employons ici le terme de "champ" dans le sens que P. Bourdieu a donné à ce terme. Nous nous en expliquons dans : BIAU (Véronique), "L'architecture comme champ : un point sur l'état des recherches". *Architecte, ingénieur, des métiers et des professions*, sous la direction de J.-Y. Toussaint et C. Younès. Editions de La Villette (collection Etudes et Recherches), Paris, 1997. pp.121-128.

Nous avons choisi de mettre au centre de nos analyses le processus de stratification symbolique spécifique au système de consécration architecturale, à travers trois de ses principales caractéristiques.

En premier lieu, le système de consécration propulse efficacement un certain nombre de professionnels vers les sommets de la reconnaissance mais il le fait différenciellement selon les individus : dans les trois strates qui se dessinent nettement, on identifiera les caractéristiques biographiques les plus discriminantes par rapport au parcours canonique de la réussite.

Dans un deuxième temps on s'interrogera sur la disparité des formes de consécration. En effet, bien qu'elle soit extrêmement réduite, l'élite des architectes n'est pas homogène et l'on peut identifier différents profils de célébrité selon les sources dont celle-ci provient et selon les audiences dans lesquelles elle se manifeste.

La troisième propriété du système de consécration architecturale découle de sa profonde évolution au cours des 30 dernières années : les modalités de consécration se sont radicalement transformées, le groupe professionnel a dû faire face à de réelles mutations, et il est intéressant de comprendre comment, dans ce contexte, les élites se sont renouvelées. Le renouvellement des élites pose le problème spécifique de la disparition ou du reclassement des anciennes élites académiques issues du système de consécration qui a été remis en cause en 1968. On verra quel a été leur sort. Quant aux générations d'architectes issus des nouvelles écoles d'architecture (celles qui ont été créées après la disparition de l'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts en 1968), parmi lesquels se trouvent probablement les "jeunes espoirs" constitutifs des élites des prochaines décennies, on mesurera les effets

des politiques publiques de promotion de la jeune architecture.

STRATIFICATIONS SYMBOLIQUES

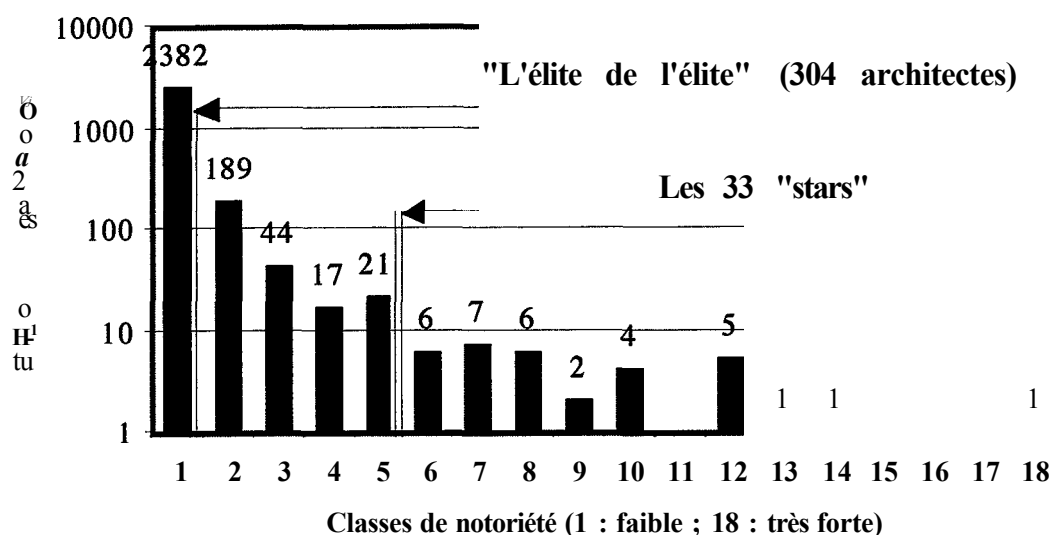
*"Le prestige, la célébrité. Ce sont des choses auxquelles on ne pense pas souvent ici. Mais bien sûr on pourrait établir un classement. En fait, il y a trois groupes. D'abord ceux dont le nom est connu du grand public, de toute personne un peu cultivée (...). Le deuxième niveau de prestige comprend ceux d'entre nous qui sont surtout connus à l'intérieur même de la profession. Nous sommes la classe moyenne, les citoyens sérieux (...). Chacun d'entre nous, dans quelque recoin secret de son esprit espère toujours mieux : la vraie célébrité, la visite soudaine de la muse des génies. Mais (suivant notre âge et notre caractère) nous avons plus ou moins cessé d'y croire. Et puis il y a (ceux qui) sont sans doute déjà des héros parmi leurs amis et dans leur famille, mais personne d'autre, pratiquement, n'a jamais entendu parler d'eux."*⁶

Trois niveaux de notoriété

La méthode à laquelle nous avons recouru pour décrire le système de consécration actuellement à l'œuvre dans le champ français de l'architecture⁷, amène à établir une liste de 2685 architectes qui, pour une raison ou pour une autre et à des degrés divers, se sont fait connaître de leurs pairs et parfois aussi du grand public depuis 1968. Si on le compare aux effectifs d'architectes qui ont été en exercice durant tout ou partie de cette période, et que l'on peut estimer à 40 000 au

⁶ *Des gens comme les autres.* Alison Lurie. Paris, Rivages, 1993 (p. 90)

⁷ Voir encadré n°1.



Répartition des architectes dans les diverses strates de notoriété

moins⁸, ce groupe qui ne représente que 7% des praticiens apparaît très restreint. Et pourtant, à le considérer de près, il est très hétérogène. Ainsi, pour le saisir avec une plus grande finesse, on sera amené à découper ce groupe en strates de notoriété, un peu à la manière dont Raymonde Moulin, Jean-Claude Passeron, Dominique Pasquier et Fernando Porto-Vasquez se sont intéressés à la visibilité sociale des artistes⁹.

Si l'on prend l'indice de notoriété (indice N) élaboré pour rendre compte de la visibilité de chaque individu par rapport aux instances

et aux événements significatifs du champ¹⁰, on peut tout d'abord analyser sa répartition au sein de la population des architectes ayant fait l'objet d'au moins une modalité de consécration au cours de la période étudiée. Le schéma ci-dessous, qui présente cette répartition, doit recourir à une échelle logarithmique pour indiquer les valeurs en ordonnées. Les effectifs sont en effet très disparates selon les diverses classes d'indice N (classes de 20 points pour des indices N compris entre 1 et 360). Une majorité écrasante de la population constituée par notre relevé (88,7%) a un indice de notoriété inférieur à 20. De la même façon que Raymonde Moulin et son équipe définissaient, pour les artistes, cinq strates dégressives de visibilité représentant respectivement 1, 3, 10, 15 et 71% des 18 602 artistes étudiés, l'histogramme de répartition de cet indice de notoriété suggère de découper deux sous-groupes :

- les 33 "stars" qui, avec un indice supérieur à 100 et donc situés dans la classe 6, représentent un peu plus de 1% des 2685 architectes identifiés,

⁸ Il y avait 26 852 architectes inscrits à l'Ordre des Architectes en 2000 mais, selon les modes de calcul, on estime à 30 ou 40 000 les diplômés en architecture actuellement en exercice (voir NOGUE N., *Les chiffres de l'architecture. Populations étudiantes et professionnelles*. T. 1. Paris, Monum-Editions du Patrimoine, 2002 p. 106). En outre, il est raisonnable d'évaluer à 4 000 les architectes qui ont quitté leur activité professionnelle depuis 1968.

⁹ MOULIN (Raymonde), PASSERON (Jean-Claude), PASQUIER (Dominique), PORTO-VASQUEZ (Fernando), *Les artistes. Essai de morphologie sociale*. Paris, la Documentation Française, 1985.

¹⁰ Voir encadré n°2.

- une catégorie englobant les architectes "de l'élite de l'élite", c'est-à-dire les 304 seulement (11,3%) dont l'indice de notoriété dépasse la valeur de 20.

Les caractéristiques biographiques des architectes reconnus

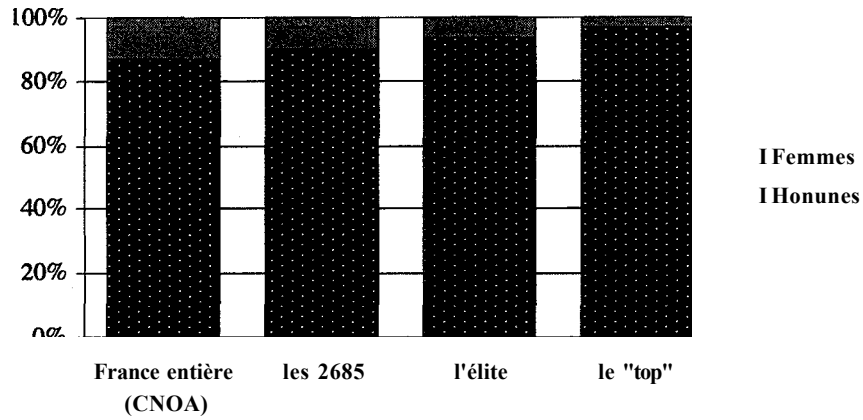
Pour les 2685 architectes de la base, nous avons pu rassembler, avec une représentativité satisfaisante, les caractéristiques suivantes : l'âge, le sexe, la localisation de l'activité ainsi que le lieu d'obtention du diplôme d'architecte. Pour les trois premières informations, les données existent aussi à l'échelle du groupe professionnel dans son ensemble.

Comme le montrent les trois premiers graphiques de la planche ci-contre, les caractéristiques globales du groupe identifié à travers le relevé des consécration décernées diffèrent remarquablement, sur ces trois critères, des caractéristiques générales des architectes, telles que les statistiques établies par le Conseil National de l'Ordre des Architectes les présentent. En ce qui concerne la répartition par sexe, on observe en effet que, si les femmes sont peu nombreuses dans l'ensemble de la profession (moins de 20%), leur part s'amenuise encore quand on franchit les divers niveaux de notoriété et extrêmement rares sont les architectes femmes qui parviennent à la catégorie des "stars".

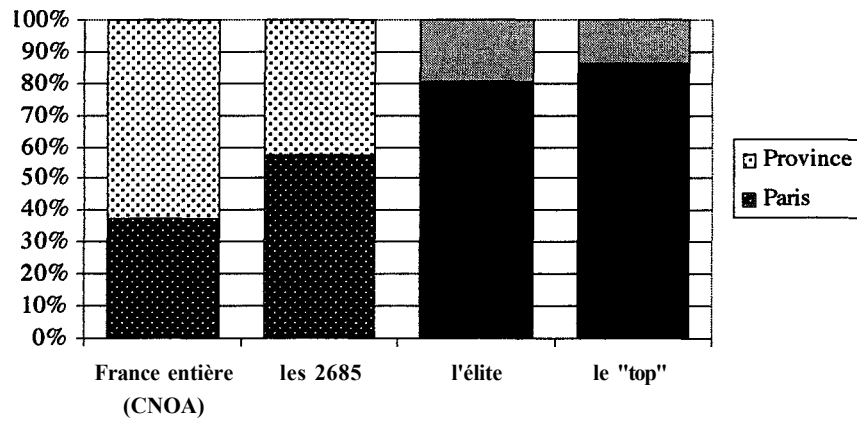
La localisation géographique influe fortement elle aussi sur la consécration architecturale et la tendance au "parisianisme" que l'on a observée sur les modalités de consécration trouve sa conséquence dans la population des architectes reconnus. Les entre-

tiens ont donné des explications à ce processus : la plus grande facilité d'accès que peuvent avoir les praticiens parisiens aux instances de la critique et de la publication et à certaines fonctions administratives, par exemple. Ainsi, les architectes exerçant en Ile-de-France, qui représentent 39% de l'ensemble de la profession, comptent pour près de 58% dans le groupe des 2685 architectes étudiés. Puis la proportion d'architectes installés en province décroît assez régulièrement, d'environ 20%, à chaque passage à une strate supérieure. On note toutefois que ce phénomène n'existe plus entre les deux derniers degrés de notoriété. Sans doute les architectes parvenus au rang des 300 architectes les plus cités et les plus reconnus de France se sont-ils organisés pour surmonter le handicap que peut constituer leur éloignement par rapport aux instances de consécration, en ayant par exemple un ou une attaché(e) de presse, ou une antenne de leur agence, à Paris. Sans doute aussi ces instances accordent-elles plus aisément leur crédit aux architectes de province, s'ils sont déjà parvenus aux plus hauts niveaux de la notoriété nationale voire internationale.

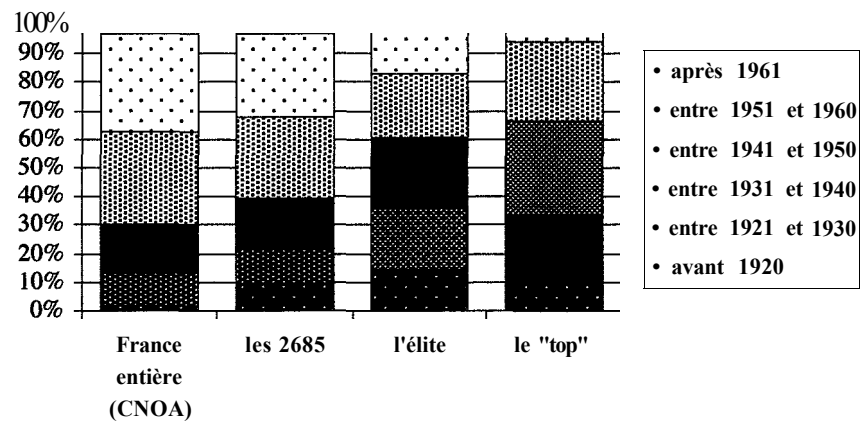
Le phénomène qui rend aux architectes installés en province un accès plus difficile à l'élite architecturale est à peu près de force équivalente dans toutes les régions et toutes sont sous-représentées dans le groupe des 2685 architectes "célèbres". Ce n'est donc pas la distance par rapport à Paris qui semble discriminante mais l'existence de dynamiques locales de promotion des architectes régionaux, peut-être aussi l'orientation de l'enseignement dans les Écoles d'architecture de la région.



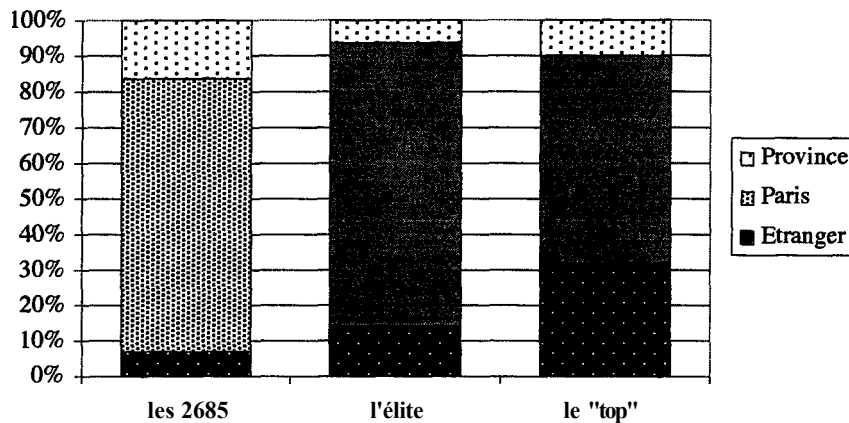
1. Répartition par sexe, selon les strates de notoriété



2. Répartition géographique, selon les strates de notoriété



3. Répartition selon les années de naissance



4. Répartition selon le lieu d'obtention du diplôme

Figure 2 : Principales caractéristiques biographiques des architectes de l'élite, selon les strates de notoriété

Pour ce qui est de la répartition par classes d'âge de ces différentes strates professionnelles, le graphique 3 montre que plus on "monte" dans les strates de notoriété, plus l'âge moyen des architectes qui s'y trouvent augmente.

Ainsi, les classes d'âge inférieures (architectes de moins de 55 ans en 1996) sont moins représentées dans le groupe des architectes ayant fait l'objet de distinctions que dans la population globale de la profession. Les politiques de promotion de la jeune architecture ne parviennent donc pas à éliminer l'effet de trajectoire et l'aspect cumulatif de la consécration. Ce n'est qu'à partir de 55-60 ans que le phénomène s'inverse et que l'on trouve, parmi les architectes membres de "l'élite", un plus grand nombre d'architectes de ces tranches d'âge que dans la population globale. Les architectes âgés de plus de 55 ans en 1996 comptent pour près de 40% des 2685 architectes identifiés par nous alors qu'ils ne sont que 30% des architectes inscrits à l'Ordre. On note d'ailleurs que les architectes nés avant 1920 représentent la proportion non négligeable de 9% de notre groupe, alors même que l'on n'a retenu

que les architectes nés après 1900, rappelons-le.

Pour le dernier critère étudié dans les graphiques de la planche précédente (voir figure 2, graphique 4), le lieu où le diplôme d'architecte a été obtenu, on ne dispose pas de références statistiques pour l'ensemble du groupe professionnel des architectes français. Le premier regroupement des écoles en trois catégories, "étranger", "province" et "Paris" montre principalement la position spécifique des architectes ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Il est clair que ceux que l'on trouve ici sont les architectes de très grande renommée, dont l'essentiel de l'activité se déroule à l'étranger, et qui entrent dans le champ français "par le haut" : ils traitent les très grandes commandes publiques et font l'objet des distinctions les plus prestigieuses. Ils représentent donc près d'un tiers des "stars" et environ 15% de l'élite des 304 architectes les plus cités. Pour les architectes ayant obtenu leur diplôme en province, on observe une inflexion qui pourrait s'expliquer comme en matière de localisation de l'activité : si cela peut être un obstacle que de ne pas avoir eu accès au micro-

cosme parisien et à ses modes de fonctionnement pendant ses études, ce qui se traduit par la faible part d'architectes diplômés en province dans la strate des 304 architectes, cet obstacle s'efface quand le cercle vertueux de la consécration s'est mis en place et conduit l'architecte au sein du groupe des 33 premiers.

Dans l'analyse plus détaillée des Écoles dans lesquelles les architectes des trois strates de notoriété ont obtenu leur diplôme, deux écoles parisiennes et quatre Écoles de province semblent jouer un rôle spécifique. C'est tout d'abord la section Architecture de l'École des Beaux-Arts, fermée en 1968 mais dans laquelle ont été formés 36% des architectes diplômés à Paris, parmi les 2685 listés, 50% des 304 architectes de la strate médiane et 83% des "stars". On y verra essentiellement un effet de génération, dans la mesure où cette formation était, avec l'École Spéciale d'Architecture, la seule dispensée avant 1968 à Paris. La deuxième École parisienne contribuant fortement à la formation des élites, telles que définies ici, est UP7-École d'Architecture de Paris-Tolbiac, qui n'existe plus depuis 1998. C'est la seule École de la génération d'après-1968 qui apparaisse plus représentée dans la strate des 304 architectes (7,5% des architectes diplômés à Paris) que dans l'ensemble des 2685 architectes listés (4,2%). Cela semble pouvoir s'expliquer par un effet de pépinière : les enseignants de l'École, eux-mêmes en bonne place dans le système de la consécration, étaient en mesure d'acculturer leurs étudiants au fonctionnement de celui-ci et de leur faciliter par leur enseignement ou par leurs interventions sur les débuts de carrière l'accès aux premières étapes de la carrière canonique. Ces étudiants sont en effet très présents parmi les lauréats des Albums de la

Jeune Architecture¹¹, des PAN-Europans¹² et parmi les architectes auxquels la revue D'Architecture a consacré l'un de ses portraits mensuels.

Parmi les Écoles de province, ce sont celles de Bordeaux, l'ENSAIS¹³ de Strasbourg, les Écoles d'architecture de Marseille et de Nancy qui semblent tenir une place particulière quant à l'accès aux strates supérieures de notoriété. Mais compte tenu de la faiblesse des effectifs concernés, on ne peut pas conclure à un effet de structure sans investigation complémentaire.

Enfin, parce que nos données permettaient d'effectuer ce calcul, on s'est intéressé à l'âge des architectes à leur première consécration, selon le degré de notoriété acquise aujourd'hui. Les trois strates de notoriété présentent, sous cet angle de vue, une remarquable

¹¹ Les Albums de la Jeune Architecture lancés en 1979 par la Direction de l'Architecture du Ministère de l'Équipement puis du Ministère de la Culture, visent à "faire connaître aux maîtres d'ouvrage des jeunes architectes de talent qui ont été remarqués par des jurys de concours". Le principe est le suivant : un jury sélectionne une dizaine de lauréats parmi les panneaux présentés par de jeunes architectes, seuls ou en équipes, qui n'ont pas (ou peu) construit. Les brochures mettant en valeur les projets et références des lauréats sont diffusées à plusieurs milliers d'exemplaires par le Ministère aux principaux maîtres d'ouvrages publics et privés.

¹² Les concours annuels du PAN (Programme d'Architecture Nouvelle) organisés par le Plan Construction depuis 1972, passés à l'échelle européenne (Europans) en 1989, ont pour objectif de donner l'occasion à de jeunes architectes de réaliser une première œuvre. Sur la base de projets conçus sur un thème et sur des terrains définis par les organisateurs du concours, un jury sélectionne un certain nombre de projets lauréats et mentionnés. Par la suite, les maîtres d'ouvrage qui confieront la réalisation du projet aux candidats distingués auront accès à des financements publics d'expérimentation.

¹³ École Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg.

homogénéité ce qui signifie que l'âge à la première consécration ne préjuge pas de la carrière ultérieure. C'est avant 39 ans qu'intervient généralement la première consécration, et la part des architectes remarquables pour la première fois avant cet âge est quasiment la même (60% environ) dans les trois strates de notoriété. En revanche, une part importante de l'élite des 304 architectes les plus cités et des 33 "stars" ne s'est vu décerner sa première marque de reconnaissance dans le champ français qu'après l'âge de 50 ans. Outre le biais qui provient du mode de recueil des données¹⁴, ce résultat s'explique par la part importante d'architectes étrangers arrivant en France dans la maturité de leur carrière, comme on l'a dit plus haut.

A l'issue de cette analyse du rôle des caractéristiques biographiques dans l'accès à la notoriété, on discerne donc deux groupes aux caractéristiques très contrastées. Le premier est celui des architectes étrangers dont la renommée est acquise avant leur arrivée en France et qui atteignent immédiatement les sommets de la consécration, quel que soit leur âge. On notera qu'aucune femme n'entre dans ce profil. Le second est celui des architectes français qui suivent la trajectoire ascendante définie par le système de consécration de notre pays. A l'observation des groupes d'individus qui sont en partie intermédiaire ou en partie supérieure de cette trajectoire, il apparaît clairement que ce système donne une chance de réussite beaucoup plus grande aux hommes qu'aux femmes, aux architectes diplômés et installés à Paris plutôt qu'à ceux qui exercent en province. Il est intéressant de noter que la première distinction peut intervenir relative-

ment tardivement dans la carrière d'un architecte sans mettre en cause ses chances de parvenir à un haut degré de consécration.

DIVERSITE DES FORMES ET DES SOURCES DE LA NOTORIETE

Les diverses formes de reconnaissance que peuvent obtenir les architectes au niveau national ou international, que ce soit dans le cercle de leurs pairs ou dans le cercle élargi des connaisseurs d'architecture, des clients et du grand public, apparaissent au premier abord comme des ensembles de marquages positifs relevant d'événements très disparates. La visibilité sociale des architectes peut, à un moment donné, dépendre d'une réalisation remarquable qui conduit son auteur à être invité à des prestations dans les médias audiovisuels, ou qui suscite des publications dans la presse générale ou dans les périodiques professionnels ; cette visibilité peut être liée à l'organisation d'une exposition présentant son œuvre dans un lieu très attractif, ou à son accession à une position de prestige et/ou de pouvoir (on pense en particulier aux Académies) ; elle peut enfin venir de l'obtention d'un Prix important, français ou étranger.

Ces types de marquage (publications, Prix, expositions et postes) sont très divers mais on observe qu'ils relèvent de quatre sources réunissant les individus et les organisations qui opèrent les sélections que ces marquages impliquent. La consécration architecturale se présente alors comme la résultante de l'action de quatre catégories d'instances :

1. La critique architecturale repose sur les supports et les lieux de l'entre-observation entre pairs. Elle englobe les rédacteurs des revues spécialisées, les auteurs et éditeurs d'ouvrages thématiques ou monographiques portant sur l'architecture ou sur des architectes contemporains, et aussi les gestionnaires et commissaires

¹⁴ Le recueil des données ne commence qu'en 1968, c'est-à-dire en cours de carrière pour un certain nombre des individus identifiés. En outre, la collecte des informations et l'évolution du système de consécration lui-même donne une place privilégiée aux années 80 et suivantes.

des grands lieux d'exposition. Elle agit par l'édition, les Prix, les expositions.

2. Les instances étatiques de promotion de la qualité architecturale sont issues pour la plupart des années 1970 et 1980 ; ce sont notamment la Direction de l'Architecture (Ministère de l'Équipement puis Ministère de la Culture), la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), le Plan Construction et Architecture ou encore l'Institut Français d'Architecture. Leur action quant à la reconnaissance individuelle des architectes passe par l'organisation de concours et d'expositions, l'attribution de Prix, la nomination à des postes de formation, de conseil ou d'évaluation.
3. Les organisations et réseaux de représentation officielle de la profession comptent à la fois les instances académiques d'inspiration traditionnelle, des instances plus récentes comme l'Ordre des Architectes créé en 1943 comme la plupart des Ordres professionnels, ainsi que diverses associations professionnelles plus ou moins représentatives. De ce pôle émanent des positions honorifiques, éventuellement assorties d'un certain pouvoir d'orientation de la profession, ainsi que des Prix et distinctions.
4. Les médias destinés au grand public, - la télévision, la presse d'information, l'édition non spécialisée -, consacrent une très faible part de leur contenu à l'actualité architecturale. Les effets des rares articles, expositions, mentions dans des encyclopédies, en sont démultipliés pour les thèmes et les individus "élus".

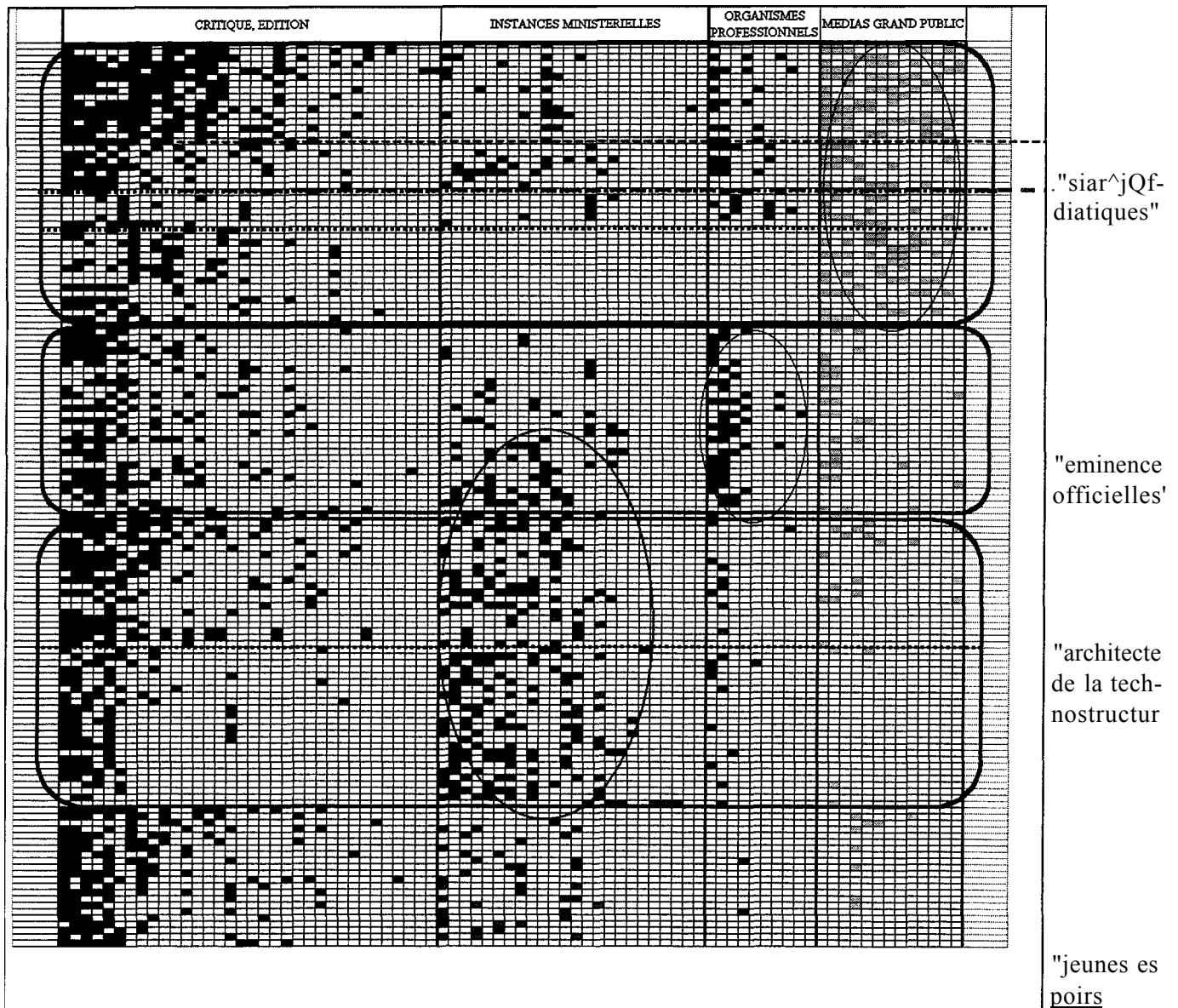
Le traitement de notre base de données selon une technique inspirée des matrices de Bertin¹⁵ présente l'intérêt de mettre en lumière

¹⁵ BERTIN (Jacques) et al. *Les diagrammes, les réseaux, les cartes*. Paris-La Haye, Mouton, 1967.

des types bien différenciés de consécration selon la source dont celle-ci provient¹⁶.

Les niveaux les plus élevés de consécration relèvent de la critique architecturale d'une part, des médias grand public de l'autre. Ainsi, le groupe des "stars médiatiques" se situe en haut de notre grille, et se caractérise par un nombre important d'occurrences dans la colonne "médias grand public". Ce sont en effet des architectes qui figurent presque tous dans le *Who's who* et dans le tableau des architectes célèbres établi par le *Quid*. Ils sont aussi très nombreux à avoir fait l'objet d'articles dans le journal *Le Monde*. Ce groupe se subdivise en trois sous-profil : en partie supérieure du graphique se trouve un groupe dont la consécration par la critique est forte, qui est assez présent auprès des instances ministérielles et a fait l'objet de diverses marques de reconnaissance des organismes professionnels. C'est un groupe d'architectes français ou très présents en France, faisant l'objet de très nombreuses publications (nombreux articles dans les grandes revues, souvent quatre monographies les concernant) et expositions (Pavillon de l'Arsenal, Institut Français d'Architecture), cités dans les principaux dictionnaires d'architectes contemporains et lauréats tant du Prix du Moniteur que du Prix de l'Académie et du Grand Prix National.

¹⁶ Pour obtenir le graphique présenté ici, on a classé les marques de consécration issues de nos relevés selon les quatre types de sources dont elles émanent et on a transformé l'information disponible pour chaque individu en information de type 0/1 (blanc = n'a pas obtenu la consécration X ; couleur = a obtenu la consécration X). Chaque individu (en ligne) se trouve alors caractérisé par une chaîne de 85 chiffres binaires (zéro ou un) qui correspond au "portefeuille" des consécration qu'il a obtenues depuis 1968. On a ensuite regroupé ces chaînes par familles à l'aide de tris successifs. Je remercie Lise Mounier, sociologue au LASMAS-CNRS, qui m'a suggéré ce traitement et en a facilité la réalisation.



Typologie selon le type de consécration
(pour les architectes ayant fait l'objet de 8 citations au moins)

Ces architectes, que l'on pourrait qualifier de "leaders stylistiques et doctrinaux", sont d'ailleurs en nombre important dans des postes de conseil, d'enseignement ou au sein des comités de rédaction des revues spécialisées, en partie médiane se trouve un groupe d'architectes qui a fait davantage l'objet de publications dans la presse grand pu-

blic que dans les organes de diffusion spécifiques au champ. Ce sont pour la plupart des architectes très âgés ou décédés, dont un certain nombre de membres de l'Académie d'Architecture ou de l'Institut de France.

enfin se trouve un groupe dont la notoriété globale est comparable à celle du premier groupe mais qui n'est pas du tout

concerné par les formes ministérielles et professionnelles de consécration. Leurs caractéristiques biographiques montrent que ce sont en effet pour la plupart des architectes étrangers non européens qui n'ont pas accès aux prix et aux postes attribués par les instances ministérielles et par les organisations professionnelles.

Le groupe des "éminences officielles", au milieu du graphique, rassemble les architectes fortement consacrés par les organismes officiels de représentation de la profession. Ce groupe est très restreint : il ne comprend qu'une trentaine de personnes. Ils sont généralement couronnés par le Prix de Rome, le Prix de l'Académie, et nombre d'entre eux sont aussi membres de cette dernière institution.

C'est un groupe dont la présence dans les médias non spécialisés est extrêmement discrète : elle se résume généralement à une rubrique dans le *Who's who* et une citation dans le palmarès des architectes contemporains du *Quid*. Ils font, ou ont fait au début de la période étudiée, l'objet de publications, en particulier dans les grandes revues d'architecture, ils sont assez bien représentés dans l'exposition permanente du Pavillon de l'Arsenal et ont généralement été cités par le dictionnaire de B. Oudin¹⁷, dans son édition de 1970. Leur degré d'inscription au sein des instances administratives de l'architecture introduit une disparité au sein de ce groupe. Ils sont très nombreux à être, comme dans la catégorie qui va suivre, fortement investis dans les fonctions administratives : ils occupent alors des postes de conseil ou d'évaluation au Ministère de tutelle de l'architecture, sont jurés de concours de promotion de l'architecture, architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux pour les plus âgés, architectes-conseils pour les plus jeunes.

¹⁷ OUDIN (Bernard), *Dictionnaire des architectes*. Paris, Seghers, 1970.

Le groupe des architectes liés à la technos-structure est partiellement superposé au précédent. Il est composé d'un premier groupe d'individus, la strate supérieure, qui bénéficie d'une forte audience dans la critique et l'édition architecturales d'une part et dans les médias non spécialisés d'autre part. Ayant souvent fait l'objet de deux monographies, de dossiers spéciaux dans les revues et de présentations dans *l'Année du Moniteur*, ce sont les architectes que l'on trouve bien représentés dans les positions de membres de comités de rédaction des grandes revues. Hors du milieu professionnel, ils se sont fait connaître par leur présence dans les Salons Internationaux d'Architecture et certains ont aussi fait l'objet d'articles dans le journal *Le Monde*. La strate située en bas du graphique est tout aussi présente dans les milieux proches de l'administration mais n'a pas, ou pas encore, la forte audience dans la critique architecturale qui lui donnerait l'occasion d'être connue du grand public. Ce sont en effet de jeunes architectes qui n'étaient pas encore en activité au début de la période prise en compte ici (ils ne sont pas publiés dans la période 1968-1973) et qui ont pour certains été sélectionnés pour l'exposition "Quarante architectes de moins de quarante ans".

En bas du graphique commence le groupe des "jeunes espoirs", qui s'étend probablement à des individus aux carrières plus courtes (inférieures à 7 citations), et que l'on n'a donc pas retenus ici. Le rôle des concours-labels (PAN-Europans et Albums de la Jeune Architecture) dans l'émergence de ce groupe apparaît nettement, allant de pair avec diverses initiatives du domaine de la critique et de l'édition pour l'encouragement de la jeune architecture (exposition "Quarante architectes de moins de quarante ans" à nouveau, mais aussi Prix de la Première Œuvre décernés par les éditions du Moniteur ou portraits d'architectes réalisés

par la revue D'A). On reviendra plus loin sur ce groupe spécifique et sur les politiques qui sont menées en leur faveur.

LE RENOUVELLEMENT DES ELITES

Dans la typologie qui vient d'être esquissée, la question de l'appartenance des individus à telle ou telle génération est revenue à plusieurs reprises, en particulier parce que le profil de la notoriété acquise aujourd'hui résulte tout à la fois de l'évolution globale qu'a connue le système de consécration au cours des dernières décennies et des trajectoires suivies individuellement par les architectes. Nous allons aborder la question du renouvellement des élites selon trois de ses aspects : 1) le rapport des générations successives d'architectes au système de consécration, 2) les conséquences de la disparition, en 1968, des modalités de consécration très puissantes et très codifiées qui étaient jusqu'alors en vigueur et 3) l'insertion des jeunes architectes dans le nouveau système qui s'est progressivement mis en place depuis lors.

Diversité des formes de consécration selon les générations

La population professionnelle cernée ici se répartit sur cinq tranches de dix ans chacune, avec une sur-représentation des tranches 40-49 ans et 50-59 ans¹⁸, ainsi que 70 ans et plus¹⁹. La génération des "moins de 40 ans"

est caractérisée par une forte féminisation²⁰ et une part importante d'architectes diplômés en province ; la génération des quadragénaires est elle aussi fortement implantée en province (études et localisation de l'activité) et c'est dans la génération des quinquagénaires et des sexagénaires que s'insèrent dans leur majorité les architectes venant de l'étranger. Les deux caractéristiques du groupe dépassant les 60 ans dans notre population sont celles de cette génération à l'échelle du groupe professionnel dans son ensemble : les femmes y sont extrêmement rares, ainsi que les architectes ayant obtenu leur diplôme en province. Quand on met ces diverses classes d'âge au sein d'une analyse factorielle des correspondances associant toutes les modalités de consécration du système présenté précédemment, les effets de générations et les trajectoires prennent sens. Le plan factoriel suivant a été réalisé sur les 304 architectes les plus fortement inscrits dans ce système. L'axe 1 (horizontal) correspond à la progression, par occurrences successives dans le tableau, vers une notoriété dans la critique architecturale et dans le grand public²¹. L'axe 2 stratifié les architectes par groupes d'âge, des plus jeunes (en haut du graphique) aux plus âgés (en bas). Les commentaires ajoutés au plan factoriel soulignent les deux types d'apport les plus intéressants de cette analyse. D'une part en effet apparaissent nettement les consécrations qui sont le plus fortement corrélées avec les différentes générations d'architectes.

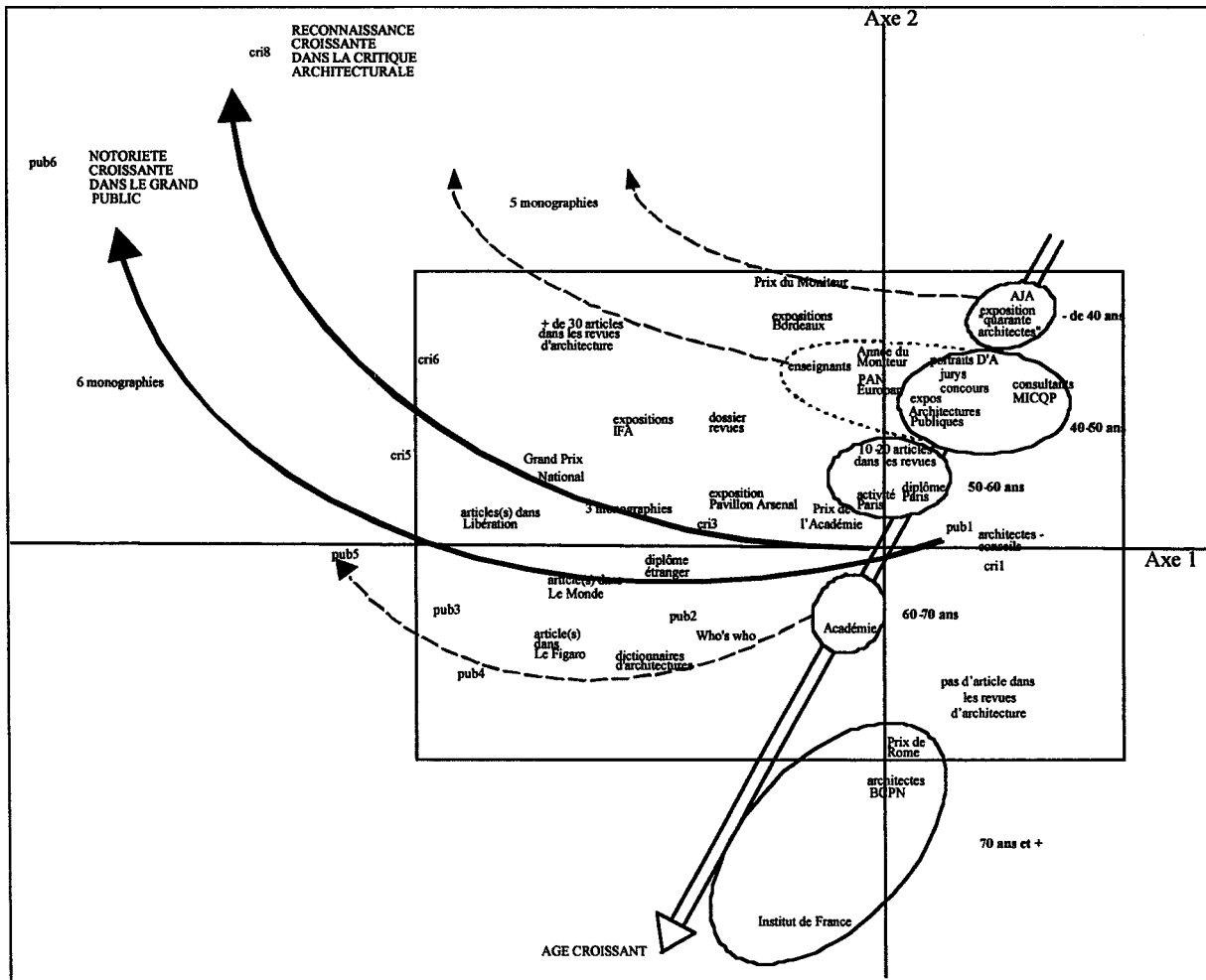
¹⁸ Respectivement 31,5% et 21,7%, ce qui est cohérent avec la structure de la population actuellement inscrite à l'Ordre, au sein de laquelle ces classes d'âge représentent 36,4% et 26,2%. (N. Nogue. *Les chiffres de l'architecture*. Paris, Monum Editions du Patrimoine, 2002).

¹⁹ Il faut rappeler ici que compte tenu de l'aspect longitudinal du recueil des données (de 1968 à 1995 à chaque fois que cela a été possible), les générations présentées ici ne comptent pas que des individus vivants et en activité à l'heure actuelle. C'est la raison pour laquelle le groupe des

"70 ans et plus" est aussi important (13,6% dans la population extraite ici pour 2,7% des architectes actuellement inscrits à l'Ordre, cf. Nogue, 2002).

²⁰ On y trouve 46,2% de femmes alors qu'elles représentent 34,2% des architectes de cette tranche d'âge inscrits à l'Ordre. (cf. Nogue, 2002).

²¹ Les indices de notoriété obtenus auprès de la critique et du grand public, et respectivement codés "cri" et "pub", voient leurs valeurs croître de la droite à la gauche du schéma.



Les différentes générations d'architectes et la consécration

D'autre part se dessinent deux trajectoires ascendantes : la première passe par une reconnaissance croissante dans la critique et l'édition d'architecture (et est tracée en joignant les indices croissants de reconnaissance par la critique) ; la deuxième, tracée en suivant la progression des modalités de la variable N4 (indice de notoriété dans le grand public), est celle qui s'accompagne d'une notoriété croissante de l'architecte dans le grand public.

A la génération des moins de 40 ans sont fortement et quasi-exclusivement associés les Albums de la Jeune Architecture et l'exposition "Quarante architectes de moins de 40 ans". Leur progression dans la carrière symbolique peut prendre deux voies : la voie "normale" les amène aux consécration de la tranche d'âge supérieure, celle des 40-50 ans ; une voie plus rapide vers la reconnaissance par la critique et l'édition passe par le Prix du Moniteur (Prix de la Première Œuvre) et la multiplication des monographies concernant leur œuvre. Une exposition à Arc-en-Rêve (Bordeaux) est possible pour ces jeunes, du moins s'ils exercent dans la région Aquitaine.

Les quadragénaires ont accès à une plus large gamme de consécration que leurs cadets. Les plus fréquentes sont un portrait dans la revue D'A, une position d'architecte-conseil à la MIQCP ou de juré pour le concours des Albums de la Jeune Architecture (position souvent proposée à un ex-lauréat de ces Albums) ou encore une participation aux expositions Architectures Publiques. Ceux qui ne sont dotés que de ces distinctions poursuivent la carrière canonique selon une voie moyenne qui les amène dans leurs 50-60 ans à l'étape que l'on va décrire ensuite. Mais s'ils ont aussi réussi le concours du PAN-Européen, s'ils ont fait l'objet d'une ou plusieurs publication(s) dans l'Année du Moniteur, ou s'ils sont titulaires

d'un poste d'enseignant du projet dans une École d'Architecture, leur progression dans l'échelle de la notoriété peut être accélérée. L'obtention de l'un des Prix du Moniteur accentue très fortement le caractère ascendant de leur parcours et leur donne une opportunité de voir leurs projets et réalisations publiés dans plusieurs ouvrages monographiques. S'ils peuvent obtenir d'être exposés à l'IFA ou de faire l'objet d'un dossier dans l'une des grandes revues d'architecture, le déroulement de leur carrière devrait les amener à voir leurs projets publiés une trentaine de fois dans ces revues.

Les architectes de 50 à 60 ans appartenant à cette "élite" des 300 architectes les plus cités sont avant tout des Parisiens, diplômés et installés à Paris. Leur caractéristique la plus partagée est d'avoir été publiés entre 10 et 20 fois dans les grandes revues. C'est dans cette classe d'âge que se trouvent aussi la majorité des architectes-conseils du Ministère de l'Équipement. L'analyse factorielle semble situer à cette étape de la carrière la différenciation entre une carrière symbolique s'opérant essentiellement dans les milieux professionnels et une carrière dans laquelle le prestige obtenu est valorisé dans le public. La première fait se succéder des dossiers dans les grandes revues, éventuellement une exposition au Pavillon de l'Arse-nal puis à l'IFA, et, en consécration ultime, le Grand Prix National. La seconde passe par une rubrique dans le *Who's who*, des articles dans les grands quotidiens puis des monographies dont on a précédemment souligné la diversité du lectorat.

La génération des sexagénaires est globalement en retrait par rapport à la carrière ascendante que l'on a décrite pour les trois groupes plus jeunes. Leur âge ne leur a pas donné l'opportunité de concourir au PAN, ils sont peu en vue dans des publications d'actualité comme *l'Année du Moniteur* et ne

sont pas prioritaires pour le jury des Prix du Moniteur, soucieux de faire émerger des jeunes talents. L'entrée dans des instances officielles comme l'Académie d'Architecture ne les fait pas progresser dans la notoriété professionnelle (celle qu'anime la critique d'architecture). Le Prix de cette Académie, une présence à l'exposition permanente du Pavillon de l'Arsenal, le fait d'avoir été formé à l'étranger leur assurent une présence plus durable dans le débat critique. C'est alors qu'ils peuvent être cités dans les encyclopédies et dictionnaires d'architectes et c'est en effet à ce groupe d'âge qu'appartiennent la plupart des architectes cités dans ces ouvrages. C'est aussi l'étape de leur carrière à laquelle ils peuvent faire l'objet d'articles dans la presse quotidienne à l'occasion de l'inauguration d'une réalisation, de l'obtention d'un prix, du vernissage d'une exposition retraçant leur œuvre... ou de leur décès. Les articles dans *Le Figaro* jouent alors un rôle moins valorisant qu'un article dans *Le Monde* ou surtout *Libération*. Les carrières réussies, pour les membres de cette tranche d'âge, sont scandées par des parutions de monographies successives les retraçant.

Les architectes de plus de 70 ans apparaissent, dans le graphique, très marginaux par rapport au système de consécration dominant. Ayant fait l'objet depuis 1968 de très peu ou d'aucun article dans les grandes revues d'architecture, ils se partagent les trois consécration "académiques" : le Prix de Rome, le titre d'architecte des Bâtiments Civils et Palais Nationaux²² et les quelques

fautuils de la section Architecture au sein de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France.

C'est d'ailleurs à ce dernier groupe des "élites académiques" que nous allons nous attacher avec plus de précision maintenant et analyser quel a été leur sort quand les fondements du système qui les avait portés aux plus hauts degrés de prestige ont été radicalement remis en cause.

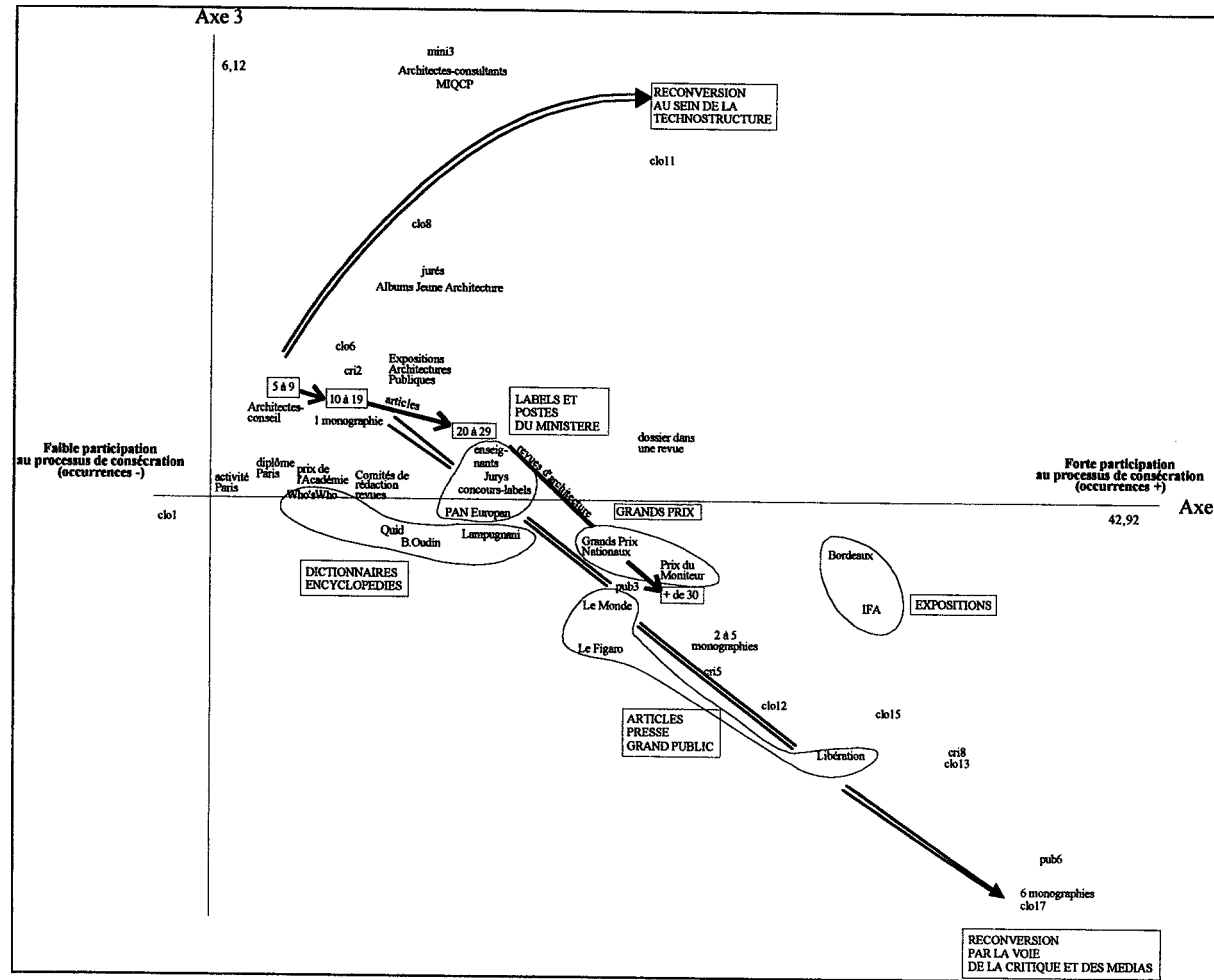
Le reclassement des anciennes élites académiques

Nous avons défini comme "élites académiques" les individus qui sont (ou ont été) en relation avec les instances académiques. Ce sont les lauréats des Prix de Rome, les Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, les lauréats des Grands Prix de l'Académie des Beaux-Arts et les membres de cette Académie à l'Institut de France, et enfin les lauréats des Prix de l'Académie d'Architecture et les membres de cette Académie²³. Les 500 personnes que ces différents critères rapprochent sont âgés ou décédés, très majoritairement formés à l'École des Beaux-Arts de Paris. L'analyse factorielle plaçant cette population spécifique dans ses rapports avec l'ensemble des modalités de consécration proposées par le système actuel est très explicite. Elle montre la dualité des carrières des architectes proches des instances académiques, pourvu qu'ils aient franchi un certain seuil de notoriété.

²² Le corps des Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux (BCPN) comptait une centaine de membres fonctionnaires de l'État, lauréats pour la plupart du Prix de Rome. Ce corps, créé au début du 18^{ème} siècle en même temps que le Prix de Rome, avait pour mission d'assumer la responsabilité de la construction, de l'aménagement et de la conservation du patrimoine immobilier de l'État. Il a de ce fait détenu un quasi-monopole sur la commande publique jusqu'à la fin du 19^{ème}

siècle. La disparition du Prix de Rome en 1969 a initié l'extinction de ce corps, qui ne compte plus actuellement que quelques membres âgés.

²³ L'Académie d'Architecture a pris la suite, en 1953, de l'ancienne Société Centrale des Architectes qui avait été fondée en 1840 et avait joué un rôle important dans la définition et l'organisation de la profession. Elle a le statut d'association loi de 1901 reconnue d'utilité publique et compte 200 membres environ, recrutés par cooptation.



Le devenir des élites académiques

Dans cette figure, l'axe 1 correspond à un nombre d'occurrences croissant de la gauche vers la droite, autrement dit à un investissement croissant dans les mécanismes de capitalisation symbolique. L'axe 3, quant à lui, spécifie cet investissement et décrit deux orientations : une voie administrative vers le haut du graphique, parvenant à un coefficient important de consécration par les instances ministérielles ; une voie médiatique vers le bas de celui-ci, aboutissant aux plus forts indices de reconnaissance par la critique architecturale et par le grand public.

La consécration de cette sous-population des "académiques" semble largement tirée vers la voie médiatique. Celle-ci est jalonnée d'événements différents, suivant la progression des articles paraissant dans les grandes revues d'architecture sur les architectes pris en compte ici. Les architectes "académiques" qui empruntent cette voie accèdent tout d'abord à un ensemble de postes qui les confrontent à la formation et à l'évaluation des jeunes architectes : enseignement, évaluation du concours des PAN-Europans, surtout s'ils ont été eux-mêmes lauréats de ce concours. Parallèlement, ils peuvent faire l'objet de rubriques tout d'abord dans des encyclopédies et annuaires comme le *Who's who* et le *Quid*, puis, quand ils se sont fait davantage connaître dans les revues spécialisées, dans des dictionnaires internationaux d'architectes comme ceux de B. Oudin ou de V.-M. Lampugnani²⁴. Leur forte présence dans les revues d'architecture (20 à 30 articles), leur publication dans cette forme d'anthologie que représente *l'Année du Moniteur*, peuvent alors inciter l'une des quatre grandes revues à leur consacrer un dossier. La progression passe ensuite par la réussite à l'un des prix les plus prestigieux : le Grand Prix National, le Prix du Moniteur. Cette

consécration entraîne enfin trois types de diffusion médiatique : des articles dans la presse quotidienne, des monographies (à destination d'un public spécialisé ou profane), des expositions (à l'Institut Français d'Architecture ou à Arc-en-Rêve à Bordeaux par exemple).

La deuxième carrière, plus administrative, s'arrête plus tôt dans l'échelle du prestige. Elle passe, en favorisant les architectes diplômés et exerçant à Paris, par un poste d'architecte-conseil du Ministère de l'Équipement et éventuellement une participation aux expositions Architectures Publiques, ce qui dénote la survivance de conjonctions entre l'académisme et la commande publique. Ces architectes, qui peuvent être invités par le Ministère de tutelle de l'architecture à siéger aux jurys des Albums de la Jeune Architecture, voient l'aboutissement de leur carrière administrative dans un poste d'architecte-consultant de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) qui leur permet de siéger, entre autres, dans les jurys de concours importants d'architecture publique.

La promotion de la "jeune architecture"

Au sein de la population de 2685 individus couverte par la base de données, le groupe des jeunes architectes issus des écoles constituées après 1968 présente la particularité d'avoir été confronté au nouveau système de consécration dès sa scolarité et son entrée dans la vie professionnelle. Ces jeunes, qui constituent près de 45% de la population considérée ici, sont pour la plupart issus d'UP6-École d'Architecture de Paris-La Villette (10,4%), d'UPI-École d'Architecture de Paris-Villemin (9,6%), d'UP8-École d'Architecture de Paris-Belleville (7,7%), de l'École Spéciale d'Architecture (5,1%) ou, dans une moindre mesure, d'UP7-École d'Architecture de Paris-Tolbiac ou d'UP3-

²⁴ LAMPUGNANI (Vittorio-Magnago), *Dictionnaire encyclopédique de l'architecture moderne et contemporaine*. Paris, Ph. Sers, 1987.

École d'Architecture de Versailles et, en province, des écoles de Toulouse et de Bordeaux. Une majorité d'entre eux (55,8%) exerce en région parisienne.

La création de ces nouvelles Écoles remontant désormais à plus de trente ans, ce groupe qu'il est convenu de désigner comme celui des "jeunes architectes" se répartit sur plusieurs classes d'âge : leur âge moyen est de 48 ans en 1998²⁵ mais si la moitié d'entre eux sont en effet quadragénaires, l'autre moitié se répartit de façon équivalente entre les moins de 39 ans d'une part et les quinquagénaires d'autre part.

Ce groupe n'est donc pas homogène et il est traversé de diverses lignes de partage liées à l'âge et à la position professionnelle. Y coexistent par exemple les architectes débutants et ceux qui les ont formés. Comme Marie-Hélène Contai le montre bien²⁶, la génération post-68 entretient des relations complexes avec ses enseignants ; il ne s'agit plus du rejet de leurs aînés à l'égard de leurs "maîtres" de l'École des Beaux-Arts mais d'une relation ambiguë de continuité et de concurrence, cette dernière étant tout particulièrement orchestrée par les concours d'architecture publique. Les enseignants fondateurs des nouvelles écoles revendiquent leur combat pour une définition élargie de l'architecture et une conception plus intellectuelle du rôle de l'architecte et rappellent, comme Henri Ciriani, leur rôle dans la formation des nouvelles élites : « Nous sommes quelques-uns, - Gaudin, Castro, Huet, Grumbach, moi-même ... à avoir inventé en 68 que l'architecte est celui qui pense. Souvenez-vous des premiers concours du PAN

(...), ces projets énonçaient publiquement des idées, faisaient avancer la réflexion pour tous. C'est dans ce climat que j'ai pris comme enseignant la décision de ré-enseigner la forme et l'espace, c'est-à-dire la maîtrise du projet, avec le but de former ainsi une "élite". J'ai donc voulu constituer un enseignement qui produise des "pursangs" »²⁷.

On voit ainsi s'instaurer des concurrences entre générations de "jeunes", les architectes déjà peu ou prou entrés dans le système des concours d'architecture publique tentant de "refermer la porte derrière eux". Et l'orientation de la carrière se fait très tôt : pour la moitié des jeunes ayant entamé un parcours d'élite, la première marque de consécration est intervenue entre leurs 30 et leurs 39 ans alors que pour presque un tiers (29,7%) elle intervenait plus précocement encore. Mais c'est l'articulation entre les marques de reconnaissance symbolique et l'accès de ces jeunes à la commande, et en particulier à la commande publique, qui pose question.

En 1973, Raymonde Moulin et ses collaborateurs²⁸ expliquaient qu'une fois traitée leur première commande, la réussite des jeunes architectes dépendait de leur réalisme et de leur intuition sociologique, en somme de leur aptitude à concilier exigences commerciales et déontologie professionnelle. Ceux qui campaient sur leurs positions idéalistes en faveur d'une liberté créatrice sans contrainte semblaient voués à l'échec.

²⁵ Ce calcul porte sur les 1207 individus de la base de données dont le diplôme d'architecte est postérieur à 1968.

²⁶ Dossier "30/40 ans ; les chemins de la reconnaissance", *Architecture Intérieure-Créé* n° 233, décembre 1989-janvier 1990.

²⁷ Henri Ciriani cité par Marie-Hélène Contai, *Architecture Intérieure-Créé* n° 233, décembre 1989-janvier 1990.

²⁸ MOULIN (Raymonde), DUBOST (Françoise), GRAS (Alain), LAUTMAN (Jacques), MARTINON (Jean-Pierre), SCHNAPPER (Dominique), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*. Paris, Calmann Lévy, 1973.

Depuis lors s'est mise en place une politique spécifique en faveur de la jeune architecture dans l'objectif d'atténuer quelque peu la dureté de cette alternative entre les exigences commerciales et la liberté créatrice. Cette politique a eu un véritable impact sur la carrière canonique menant aux plus hautes positions du prestige, impact qui justifie ce que l'on peut lire dans *Le Moniteur Architecture-AMC* : "On sait qu'en France il existe deux sortes de 'jeunes' de 40 ans, ceux qui sont lauréats du PAN et des Albums de la Jeune Architecture et ceux qui ne le sont pas"²⁹. Ces concours-labels ont pour principal effet de fournir aux architectes débutants leurs premières références et ainsi de les aider à entrer dans le système des concours d'architecture publique. Ils constituent alors des sortes de qualifications intermédiaires entre celles que fournissent formations et diplômes, premier filtrage effectué par les Écoles et qui apporte chaque année sur le marché une génération d'environ 1 300 - 1 500 nouveaux diplômés et celui, très sévère, des concours publics. Mais la forte circularité du système des concours est notoire et assez légitimes sont les réticences des maîtres d'ouvrage à confier à des architectes peu expérimentés la réalisation d'un édifice dont ils attendent beaucoup, et sur de nombreux plans. Seuls de grands maîtres d'ouvrage publics et privés peuvent de temps à autres "prendre ce risque" et jouer un rôle actif de mécénat envers la jeune architecture parce qu'ils ont les moyens techniques et financiers qui leur permettent de compenser les défaillances de l'architecte, s'il en est besoin. Il est toutefois intéressant de noter que l'indemnisation des concours³⁰ a instauré une

sorte de "marché protégé du projet" permettant à une génération de jeunes architectes d'attendre ses premières commandes en subsistant grâce aux indemnités de concours perdus.

La promotion de la jeune architecture repose donc sur une stratégie en deux temps : offrir aux jeunes une valorisation symbolique de leurs débuts de carrière dans le but ultime de leur faciliter l'accès à leur première commande. L'efficacité de cette stratégie, qui est reconnue pour sa première étape, est de plus en plus questionnée en ce qui concerne la deuxième.

A l'issue de ces diverses considérations, il apparaît qu'il y a un double processus de stratification et de spécialisation des élites architecturales. La stratification à trois degrés, que l'on a mise en évidence, est d'autant plus forte que de forts mécanismes existent pour l'asseoir et la perpétuer. Citons parmi ceux-ci la stratification symbolique de la commande qui fait que les opérations qui sont confiées aux architectes revêtent, à leurs yeux, des valeurs différentielles. Ainsi, la commande publique est-elle globalement plus prestigieuse que la commande privée, la construction neuve plus légitime que l'intervention sur l'existant, les grandes opérations plus recherchées (et pas pour de simples motifs commerciaux) que les petites, etc. Et un certain appartement s'opère entre le prestige de l'opération et celui de son concepteur. Le phénomène des concours obligatoires pour le choix du maître d'œuvre dans les commandes publiques dépassant un certain seuil est un puissant facteur de cet appariement, notamment par le biais des références demandées aux architectes en phase de présélection. Les commanditaires, en exigeant des architectes un certain nombre de références de réalisations comparables à l'opé-

prestations demandées aux candidats en phase de sélection.

²⁹ "L'accès à la commande des jeunes architectes", *Le Moniteur Architecture-AMC* n° 49, mars 1994.

³⁰ Depuis le décret n°93-1269 de 1993, les organisateurs de concours publics d'architecture doivent indemniser à hauteur de 80% de leur valeur les

ration qu'ils mettent au concours, mais aussi en accordant beaucoup d'attention aux publications, expositions, prix, titres dont les candidats peuvent se prévaloir, mettent en effet en place un "dispositif de jugement", comme pourrait l'appeler L. Karpik³¹, destiné à réduire le risque encouru et éventuellement à bénéficier eux-mêmes du prestige de leur prestataire. Se met alors en place un cercle vertueux dans lequel les réalisations publiques d'un architecte alimentent les actions de la critique en sa faveur (prix, expositions, publications), qui elles-mêmes favorisent, au même titre que les réalisations antérieures l'accès à la commande la plus valorisante. De ce fait, les strates supérieures de la notoriété sont l'apanage des architectes qui ont à la fois accès aux concours d'architecture publique et aux deux formes de médiatisation que sont la presse spécialisée et la presse grand public. Cette population est en partie constituée d'architectes d'envergure internationale qui viennent réaliser une ou plusieurs opération(s) en France ; l'autre part est quasi-exclusivement composée d'architectes diplômés et exerçant à Paris, de plus de 50 ans et de sexe masculin.

Outre cette stratification, qui va de pair avec des mécanismes ascensionnels prenant la forme d'une "trajectoire canonique"³², on observe une spécialisation des élites. Trois types d'élite, et avec eux trois fonctions de représentation et de valorisation du groupe professionnel se font jour.

Il y a tout d'abord les "stars" médiatiques, c'est-à-dire les architectes qui sont porteurs d'une image de l'architecture de qualité, labellisée par la critique architecturale, et dif-

fusée par les médias en direction du grand public. Parmi ces "stars", certaines se spécialisent dans le rôle de leader doctrinal ou stylistique, préférant animer le débat critique interne au milieu professionnel et occuper des fonctions de pouvoir et d'orientation parmi leurs pairs plutôt que de se rendre visible dans le grand public. D'autres au contraire se font les tribuns de l'architecture auprès du public et ont à cœur de diffuser le plus largement possible la culture architecturale, à travers ses grandes œuvres, ses mots d'ordre, ses problèmes du moment, etc.

Il y a ensuite une élite d'éminences officielles, en charge de représenter l'architecture comme profession et comme art dans les instances officielles, qu'elles soient internes et à vocation corporative (l'Ordre) ou culturelles (l'Académie d'Architecture, la section Architecture de l'Académie des Beaux-Arts à l'Institut de France).

Le troisième groupe est celui des architectes de la technocratie, proches des instances ministérielles chargées de la construction, du logement, de l'urbanisme et du patrimoine et entrant avec elles dans des relations qui les placent tantôt dans le rôle de prestataires d'expertise et tantôt dans celui de bénéficiaires de grandes commandes publiques. Ils assument en effet diverses fonctions de conseil, d'enseignement, d'évaluation et d'orientation mais reçoivent aussi une commande publique importante en nombre et en visibilité.

La structure des élites architecturales, telle que ce relevé et les analyses que celui-ci inspire permettent de la décrire, est fortement marquée par la transition qui s'opère à la période à laquelle se situe l'observation.

Depuis plusieurs siècles et jusqu'en 1968, le système académique français de l'architecture avait ajusté de façon remarquablement stable l'organisation de l'enseignement et de

³¹ KARPIK (Lucien). "Dispositifs de confiance et engagements crédibles", *Sociologie du Travail* n° 4, 1996. pp. 527-550.

³² BIAU (Véronique). "Positionnement et trajectoires d'architectes", *Sociétés Contemporaines* n° 29, janvier 1998. pp. 7-26.

la profession, les modalités de la consécration professionnelle et l'attribution de la commande publique. Ce système s'appuyait sur la forte articulation entre l'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts traditionnellement tenu par des patrons de grandes agences pour la plupart lauréats du Prix de Rome d'une part, l'action de la section Architecture de l'Académie des Beaux-Arts qui, par le Prix de Rome entre autres³³, définissait les canons de la "bonne" architecture d'autre part, et enfin l'existence d'un corps d'élite d'architectes chargés de la grande commande publique : le corps des Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, composé pour l'essentiel de lauréats du Prix de Rome. Au tournant des années 60, les trois piliers du système de consécration pré-existant sont quasi-simultanément renversés : l'enseignement de l'architecture quitte l'égide de l'École des Beaux-Arts et se réforme en profondeur, le Prix de Rome est supprimé en 1970³⁴. De ce fait, le corps des architectes des Bâtiments

Civils et Palais Nationaux commence à s'éteindre. Simultanément, le paysage institutionnel de l'architecture connaît une évolution importante : certaines des instances publiques et para-publiques existantes, et d'autres nouvellement créées, commencent à s'investir dans de nouvelles missions. Il ne s'agit plus seulement de passer des commandes ou de réglementer et contrôler la profession, mais de se placer sur le terrain de la définition de la qualité architecturale et de la promotion des architectes susceptibles de la faire advenir, en particulier en matière d'édifices publics. On voit alors apparaître de nouveaux Prix, de nouveaux concours, de nouvelles politiques de promotion de l'architecture "de qualité", et une amplification de leurs effets grâce aux nombreuses publications et expositions destinées aux professionnels et, plus rarement, au public non spécialisé. Notre analyse aboutit à la conclusion suivante : si, en 1968, la suppression de l'académisme et de son mode de production des élites s'appuyait sur une idéologie anti-élitaire et sur une revendication des architectes, et en particulier des plus jeunes d'entre eux, à un accès plus large et plus équitable aux commandes publiques³⁵, il n'en reste pas moins qu'un nouveau système de consécration s'est mis en place dès les décennies suivantes, accompagné de mécanismes nouveaux mais presque aussi oligopolistiques d'attribution des commandes publiques. Le nouveau système est moins linéaire, plus diffus, plus séquencé, mais il semble bien répondre au même besoin d'ajustement entre la disparité des commandes, au sein desquelles certaines revêtent un enjeu symbolique particulier, et la disparité des praticiens, qui n'ont pas une disposition équivalente à traiter et se faire reconnaître légitimes pour traiter cet aspect-ci de l'acte architectural.

³³ Le Prix de Rome, instauré en 1720, était patronné et jugé par les membres de l'Académie et couronnait chaque année trois lauréats de moins de trente ans. Il ouvrait droit à un séjour de plusieurs années à la villa Médicis de Rome pendant lequel leur principale tâche était d'effectuer des relevés archéologiques. Il leur promettait, à leur retour en France, d'entrer dans le corps des Architectes des Bâtiments Civils et Palais Nationaux et leur conférait un prestige certain aux yeux de la clientèle privée de l'architecture, bourgeoisie traditionnelle et bourgeoisie industrielle essentiellement. Voir par exemple : MARTINON (Jean-Pierre), *L'enseignement et la profession d'architecture aux XIXème et XXème siècles*, GEAA, XIX. Rapport BRA n° 743/91, EPRON (Jean-Pierre), *L'école de l'Académie (1671-1793) ou l'institution du goût en architecture*. Nancy, École d'Architecture, 1984, JACQUES (Annie), *La carrière de l'architecte au XIXe siècle*. Paris, Ed. de la Réunion des Musées Nationaux, 1986

³⁴ Plus précisément, il est remplacé par le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts, créé en 1975, mais dont le prestige est loin d'égaliser celui du Prix de Rome.

³⁵ VIOLEAU (Jean-Louis). *L'entre-deux-Mai des architectes, itinéraires intellectuels*. Paris, Ecole d'Architecture de Paris-Malaquais, In Extenso, 1999.

L'élaboration de la base de données

Une enquête par entretiens semi-directifs nous a aidés à définir les événements qui comptent dans les "stratégies du paraître" des architectes. Par ailleurs, un certain nombre de travaux sociologiques portant sur des processus de stratification symbolique dans des champs voisins (milieux artistiques, monde universitaire, avocats, journalistes, etc.) nous ont inspiré la prise en compte de critères complémentaires. Ce sont en définitive 85 modalités de consécration qui ont été prises en considération, relevant de quatre grandes catégories : a) les publications diverses (articles de revues d'architecture, articles de presse, monographies, etc.) parues à propos de tel ou tel architecte, b) les expositions présentant leurs projets ou réalisations, c) les prix et les formes comparables de distinction, et enfin d) l'accès pour les architectes à des postes-clés dans la formation, l'évaluation ou la promotion de leurs pairs.

Le repérage et la synthèse des noms des individus nés après 1900, français ou ayant exercé en France et qui ont fait l'objet de l'une de ces 85 modalités de consécration au moins une fois depuis 1968, conduit à une liste de 2685 architectes.

(encadré n°1)

Deux indices forgés pour quantifier :

- 1) la notoriété individuelle des architectes (indice N),
- 2) le potentiel de consécration de chacune des modalités de consécration relevées (indice P).

A partir des données réunies, le premier comptage que l'on est tenté de faire est celui du nombre d'unités de consécration obtenues par chaque individu, un "indice d'occurrence". Mais celui-ci a un inconvénient majeur : il met à équivalence toutes les modalités de consécration listées ici. Or l'on peut imaginer qu'être lauréat des Grands Prix Nationaux n'a pas la même valeur que de faire l'objet des Albums de la Jeune Architecture, par exemple.

Pour obtenir un indice plus "pondéré" à appliquer à chaque variable de consécration, on a considéré qu'une consécration est d'autant plus puissante que les architectes qui l'obtiennent sont peu nombreux, d'une part, mais aussi que ces architectes lauréats sont fortement reconnus par ailleurs, ce qui se traduit par une forte occurrence dans le tableau.

Cela revient à calculer l'indice P d'une consécration C, à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Indice P} = \frac{\text{somme des occurrences individuelles de tous les lauréats de la consécration C}}{\text{nombre de lauréats de la consécration C}}$$

Ainsi par exemple, le fait d'avoir une notice dans le *Who's Who*, ce qui concerne 168 individus cumulant à eux tous 852 occurrences dans la base, est affecté d'un indice P égal à 852/168 soit 5,07.

Cet indice P établi pour chacune des modalités de consécration répertoriées, on peut alors attribuer à chaque individu un indice N de notoriété, calculé par l'addition des "points" que lui donnent les différentes consécrations qu'il a obtenues.

Par exemple, un architecte qui aurait obtenu le PAN (indice P = 3,03), aurait été exposé dans l'exposition des "40 architectes de moins de quarante ans" (indice P = 4,11) et aurait fait l'objet d'une monographie (indice P = 10,25), serait affecté d'un indice N égal à 3,03 + 4,11 + 10,25 soit 17,39.

(encadré n°2)